



SOMMAIRE

1. Approbation
2. Situation Accidents
3. Changement de Siège Social
4. Règlement Intérieur
5. A.R.A.P.A.
6. Outil de Gestion
7. Situation des Clubs
8. Comptes Inactifs

Présents

JACQUES BULOIS

Christian BON

Georges

CHEVALET

GERARD CHIOCCI

GERARD

COUTELIER

Michel CRUETTE

HUBERT DELCROIX

Christian LECUYER

Daniel PERCIAUX

Invité

Daniel GAIME

Absent excusé:

Pierre ALBERTINI

JEAN-PIERRE COLLE

Marcel JUILLOT

Gérard LESCASSE

1. APPROBATION DU DERNIER COMPTE RENDU

Le CONSEIL approuve le compte rendu de la réunion du 23 mai 2014.

2. SITUATION ACCIDENTS

Le relevé provisoire des incidents / accidents 2014 s'élève à 40 inscriptions. Ils ont entraîné la disparition de 5 pilotes dont 3 français. 31 de ses enregistrements concerne l'ANEPVV. Le nombre d'accidents ainsi que le montant des indemnités serait provisoirement en baisse en attente de la clôture de tous les dossiers.

Les accidents « treuil » pourraient être le résultat de la double culture Remorquage / Treuillage. Un rappel doit prévenir des confusions crochets de treuillage et remorquage. La préparation machine et pilote restent primordiales.

D'une part on constate une forte diminution du nombre de vols par licencier.

D'autre part le nombre d'atterrissage en campagne est en forte diminution. Cela entraîne des démontages - remontages moins fréquents et une perte de pratique générant des erreurs.

Nous notons également une décroissance des accidents - incidents déclarés.

Concernant les Motoplaneurs et ULM la fiabilité de ces aéronefs s'avère délicate.

Un rappel est à poursuivre sur l'emport des minis caméras ou Smartphones qui doivent être obligatoirement fixés.

Enfin, concernant les futurs ATO nous pensons que le Responsable GSS doit être au niveau du Comité Régional de Vol à Voile.

3. CHANGEMENT DE SIEGE SOCIAL

L'ANEPVV reste associée au déplacement de son siège avec celui de la FFVV.

La localisation est fixée au 55 rue des Petites Ecuries 75010 PARIS.

Métro Poissonnière/Château d'eau/Bonne Nouvelle.

Bureau Permanent d'environ 12m² sur une emprise d'environ 100m².

Ce bureau devrait être équipé de mobiliers nouveaux pour rentabiliser l'espace.

Une pièce commune concernerait les copieurs, relais informatique etc.

Une pièce commune serait affectée salle de réunion.

Nos archives pourraient trouver place dans un local proche.

L'état des lieux rue de Sèvres est programmé pour le 24 octobre et la remise des clefs rue des Petites Ecuries pour le 16 octobre. Les déménagements sont prévus pour les 22 & 23 octobre, l'aménagement pour le 24 octobre. La reprise des activités est fixée au 27 octobre. Devis du déménagement environ 3500€.

Le loyer annuel devrait s'élever à environ 33% des 46000€ global pour l'ANEPVV.

Le comité directeur valide le transfert du siège social de l'association dans les nouveaux locaux du 55 rue des Petites Ecuries 75010 PARIS à compter du 27 octobre 2014. Conformément à nos statuts ce changement de siège social devra être ratifié par notre prochaine assemblée générale.

4. REGLEMENT INTERIEUR

Un très gros travail de fond a été réalisé par courrier électronique.

Jean Pierre COLLE a repensé la présentation et rédigé les divers amendements dont il reste quelques alinéas à modifier.

L'application de la nouvelle grille devrait intervenir en 2016. Une présentation sera proposée à l'Assemblée Générale 2015. Une simulation pour chaque association leur sera proposée à l'été 2015. Hubert se charge de préparer ces simulations.

Alinéas à retoquer :

§ 2.3. enlever « élever » - TP/TC
§ 3.2.3.1. reporter en 3.2.2.1.
§ 3.5. supprimer « pouvant » et remplacer par « entraîne »
§ 4.3.2 – 5.4.2
Consultation toujours par mail.

5. A.R.A.P.A.

Atelier Régional Associatif Provence Aérotechnique.

Cette association a été créée à l'initiative de Marcel JUILLOT. Les statuts sont obsolètes. Il est demandé à Pierre ALBERTINI de prendre contact pour la rédaction de statuts actualisés. Une réflexion est menée sur la participation de l'ANEPVV et son implication réelle quant à la gestion future de l'A.R.A.P.A.

<http://arapa.ckr-solutions.com>

6. OUTIL DE GESTION

Actuellement un outil technique appartenant à l'A.R.A.P.A. ne permet pas de référencer correctement les stocks ainsi que de les valoriser.

Un nouvel inventaire est obligatoire. Il nous reste la disponibilité de stockage à Chambley. Gérard CHIOCCI a préparé un suivi des stocks qu'il reste à finaliser.

Concernant les tarifs :

Pièces SOCATA commandées par ANEPVV (60% du prix du neuf TTC + transport)

Pièces d'occasion en stock (40% du prix du neuf TTC)

7. SITUATION DES CLUBS

Cette année 2014, avec sa saison difficile, semble engendrer des retards de paiement dans nombre d'associations, y compris les plus importantes. Nous enregistrons un déficit de paiement de 454456€ € à ce jour. Le taux de recouvrement n'est donc que de 60,44%. 65,45% des associations n'ont réglé que partiellement et 5,45% des clubs n'ont strictement rien réglé dans l'année.

A noter des situations délicates de clubs tels que : Bailleau/Barcelonnette/Bordeaux/Chartres/Chambéry/Chérence/Graulhet/Grenoble/Nogaro/St Giron/St Rémy/Salon/Sisteron/Toulouse ou Vinon.

8. COMPTES INACTIFS

Une liste d'Associations qui ne sont plus actives à l'ANEPVV mais dont le solde des comptes n'est pas nul devrait être évoquée au prochain Conseil d'Administration.

Cinq associations sont en position négative : Brive/Chanet/Lessay/Nevers et UCPA

Dix associations sont en position positives : CRVV Alsace – Aquitaine - Basse Normandie – Lorraine/Dédale/Les Ailes Scoutes/Pézenas/Vol à Voile Pyrénées/Pons/Puymoisson.

Leur solde global s'élève à -65310€

**La prochaine réunion du CONSEIL se tiendra le 28 novembre 2014 à 9h30
55 rue des Petites Ecuries PARIS 10°.**

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés la séance est levée vers 13h50.

*Rédacteur Daniel Perciaux
Secrétaire Général Adjoint*

Floriane Jean-Josephe



Annick Pupilli



Michel Cruette – Christian Bon – Georges Chevalet

